

Fiche résumée : Acheteur d'art

Métiers apparentés

Cadres de la publicité

Acheteur d'art

Codes

CITP88 : 2419 **PCS-ESE 2003** : 375a **ROME1999** : 32212 **CITP2008** : 2431

Descriptif

L'acheteur d'art a pour mission de choisir tous les artistes et les professionnels nécessaires à la confection d'une affiche, d'une image, de photos ou de vidéo et d'organiser la préparation matérielle.

Il prépare les devis et contrôle les factures; il négocie les honoraires et droits des photographes, mannequins et les prix des autres prestataires ainsi que les droits audio-visuels.

Il recherche la meilleure adéquation entre la demande de l'annonceur (support, budget, planning) et la technique.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **bureau collectif** (éclairage insuffisant, bruit environnant de faible intensité)
 - **studio photo** (température chaude intérieure)
 - **studio d'enregistrement** (éclairage insuffisant, espace de travail sousdimensionné)
- **Nuisances** (préventions)
 - **éclairage insuffisant**
 - concevoir un éclairage adapté
 - assurer la maintenance de l'éclairage
 - **bruit environnant de faible intensité**
 - effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception (plafonds, murs, postes)
 - réduire le bruit de fond
 - **température chaude intérieure**
 - isoler thermiquement les locaux
 - organiser le travail en ambiance chaude
 - limiter les durées d'exposition à la chaleur
 - --porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
 - mettre à disposition de l'eau réfrigérée
 - informer les salariés (fortes chaleurs)
 - aérer et ventiler les locaux
 - mettre en place la CAT face au coup de chaleur
 - **espace de travail sousdimensionné**
 - optimiser le rangement
- **Effets sur la santé**
 - **traumatisme lié à une chute de plain pied**

- lésions traumatiques de plusieurs parties du corps
- fatigue visuelle
- effets extra-auditifs du bruit
- conséquence du bruit sur l'oreille interne
- maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
- arthropathies
- RG 32
- inconfort thermique lié à la chaleur
- épuisement dû à la chaleur, sans précision
- lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **travail au sein d'une équipe** (contrainte relationnelle)
 - **délais à respecter** (travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,))
 - **dépassement horaire fréquent** (variabilité, imprévisibilité de la charge de travail)
 - **télétravail** (espace de travail inadapté à l'activité, confusion vie privée-vie professionnelle, écran de visualisation, rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale, nuisances liées aux moyens alloués en terme d'équipements, disponibilité de la hiérarchie vécue comme insuffisante, nuisances liées au contrôle informatisé du travail, nuisances du télétravail)
- **Nuisances** (préventions)
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
 - **travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,**
 - veiller à la gestion des volumes de travail
 - **variabilité, imprévisibilité de la charge de travail**
 - **espace de travail inadapté à l'activité**
 - **confusion vie privée-vie professionnelle**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
 - **écran de visualisation**
 - choisir un siège ergonomique
 - choisir du mobilier de poste informatique adapté
 - installer ergonomiquement le poste de travail avec écran
 - aménager un espace de travail spacieux
 - choisir des logiciels ergonomiques
 - +alterner les tâches
 - **rythme pouvant générer une perturbation de la vie familiale**
 - séparer lieux de vie et lieux de travail
 - **nuisances liées aux moyens alloués en terme d'équipements**
 - prévenir les risques liés aux solvants organiques liquides
 - Porter un appareil de protection respiratoire adapté au risque chimique
 - aménager des accès
 - signaler les dénivelés
 - installer des sols plans et réguliers
 - vérifier l'état de l'installation électrique
 - vérifier la sécurité incendie
 - **disponibilité de la hiérarchie vécue comme insuffisante**
 - **nuisances liées au contrôle informatisé du travail**
 - **nuisances du télétravail**
 - conseils pour l'organisation du télétravail
- **Effets sur la santé**

- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes
- souffrance mentale
- perturbation de la vie sociale
- syndrome de l'oeil sec
- fatigue visuelle
- RG 57 (attention : liste limitative)
- trouble de l'humeur [affectif], sans précision

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - prendre connaissance des besoins de la création (DA)
 - assister et conseiller les DA dans le choix des intervenants
 - négocier les honoraires des intervenants et les droits audio-visuels
 - chiffrer le coût du projet (contraintes financières entraînant une charge mentale)
 - coordonner les roughs et/ou illustrations (contrainte relationnelle, travail sous contrainte de temps imposée)
 - tenir à jour un fichier contact (nuisances de l'acheteur d'art)
 - veiller au respect des plannings (contrainte relationnelle, travail sous contrainte de temps imposée)
- **Nuisances** (préventions)
 - contraintes financières entraînant une charge mentale
 - contrainte relationnelle
 - faciliter la communication
 - travail sous contrainte de temps imposée
 - planifier le travail
 - nuisances de l'acheteur d'art
- **Effets sur la santé**
 - troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - téléphone fixe
 - téléphone mobile
 - poste informatique fixe (écran de visualisation)
 - books
 - dictionnaires
- **Nuisances** (préventions)
 - écran de visualisation
 - choisir un siège ergonomique
 - choisir du mobilier de poste informatique adapté
 - installer ergonomiquement le poste de travail avec écran
 - aménager un espace de travail spacieux
 - choisir des logiciels ergonomiques
 - +alterner les tâches
- **Effets sur la santé**
 - syndrome de l'oeil sec
 - fatigue visuelle
 - RG 57 (attention : liste limitative)

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)

- **PUBLICS**
- **prestataires**
- **clients** (humeur des clients générant une charge mentale particulière)
- **Nuisances** (préventions)
 - **humeur des clients générant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
- **Effets sur la santé**
 - **réaction aiguë à un facteur de stress**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **tenue civile**

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

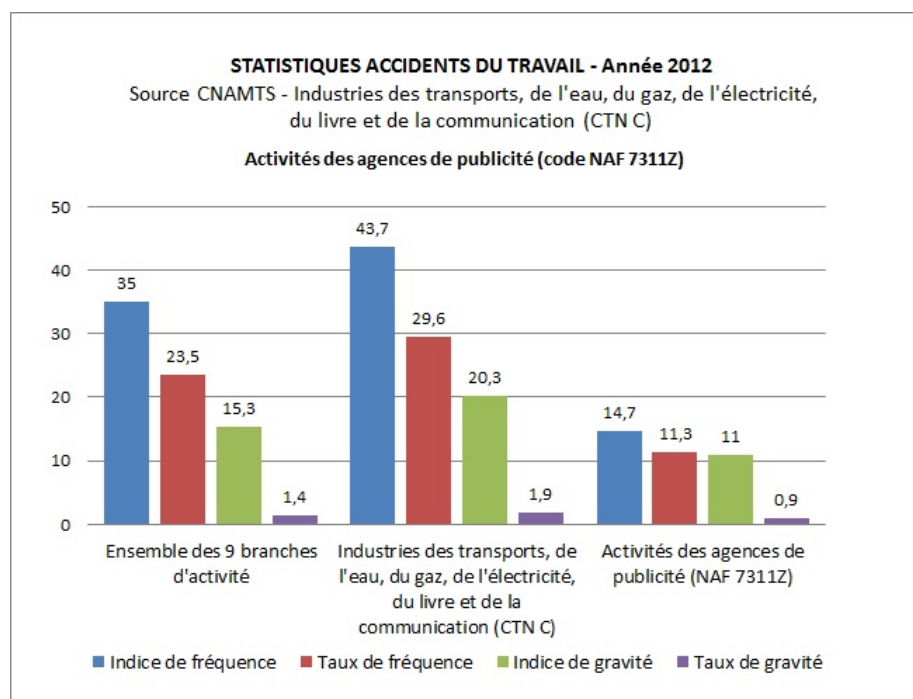
- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes

- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

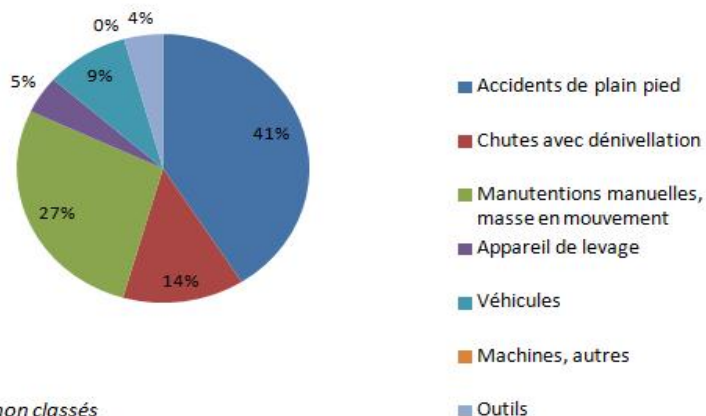
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**

4. **Statistiques accidents du travail année 2012** "Activités des agences de publicité (NAF 7311 Z)" dont font partie les ACHETEURS D'ART :



REPARTITION DES AT AVEC ARRET SUIVANT L'ELEMENT MATERIEL**Année 2012** - Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C)

Activités des agences de publicité (code NAF 7311Z) dont font partie les ACHETEURS D'ART



2 décès, non classés

Conclusion

Très polyvalent, l'acheteur d'art doit gérer des délais et un budget. Les aspects organisationnel et relationnel sont au premier plan.

Ce métier peut être très différent suivant qu'il s'exerce dans une grande ou une petite structure.

Fiche résumée issue de la **FMP Acheteur d'art** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>